Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-DMMANOIR-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 JUILLET 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-07-01

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 7
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans les salons du Manoir de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 16 juillet 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

JOURNO Nadia	MARLHENS Jean-Henri
LUCHIER Lisa	MAZURIER Jean-Christophe
MAZURIER Magali	MERLIN Pierrick
THAMS Aurélie	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	VITEL Vincent
BIDEAULT Michaël	
LEROUX Michel	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
BOE Estelle	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia
NARDY Rodrigue	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel
PRACHE Sylvaine	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
PROVIN Lydia	Qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
RICHÉ Oliver	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
SALZARD Gérôme	Qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice

Secrétaire de séance : Jean-Henri MARLHENS

FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – 2023 BUDGET ANNEXE MANOIR NOTRE DAME

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter une DM suite à une erreur matérielle ayant entraîné le vote du budget annexe Manoir Notre Dame en déséquilibre.

Afin de corriger l'erreur, principalement du fait de la mise en place de l'amortissement, il est proposé au Conseil Municipal de valider une subvention de 64 602,29 euros au chapitre 74 «Participations communes – Autres communes » et de rééquilibrer la répartition des articles au sein du chapitre 011 « Charges à caractère générale » pour la prise en compte d'honoraires non prévus au moment du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-DMMANOIR-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) / dépense(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2023 à la majorité par 15 voix pour et 4 abstentions (Lisa LUCHIER + Martine VANEECKELOOT + Michaël BIDEAULT + Jean-Henri MARLHENS).

COMPTES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	6226				Honoraires	+ 2 400,00
011	6283				Frais de nettoyage des locaux	- 6 000,00
67	678				Autres charges exceptionnelles	- 5 700,00
					Total	**- 9 300,00**

COMPTES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
74	74748				Participations communes – Autres communes	+ 64 602,29
					Total	**+ 64 602,29**

COMPTES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	2135				Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 275 359,36
041	204123				Projets d'infrastructures d'intêret national	- 275 359,36
					Total	**0,00**

COMPTES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	2031				Frais d'études	+ 272 540,69
041	2033				Frais d'insertion	+ 2 818,67
041	204123				Projet d'infrastructures d'intêret national	- 275 359,36
					Total	**0,00**

Fait et délibéré le 20 juillet 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : ……

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-DM1MCOMMUNE-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 JUILLET 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-07-02

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 7
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans les salons du Manoir de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 16 juillet 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

JOURNO Nadia	MARLHENS Jean-Henri
LUCHIER Lisa	MAZURIER Jean-Christophe
MAZURIER Magali	MERLIN Pierrick
THAMS Aurélie	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	VITEL Vincent
BIDEAULT Michaël	
LEROUX Michel	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
BOE Estelle	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia
NARDY Rodrigue	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel
PRACHE Sylvaine	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
PROVIN Lydia	Qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
RICHÉ Oliver	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
SALZARD Gérôme	Qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice

Secrétaire de séance : Jean-Henri MARLHENS

FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – 2023 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE MAFFLIERS

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter une DM suite à une erreur matérielle sur les articles 21783 et 2183.

*Comme vu dans la délibération 2023-07-01 à l'instant, il est proposé au Conseil Municipal de valider une subvention de 64 602,29 euros à l'article 67441 «*Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière *» et de rééquilibrer le budget primitif.*

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-DM1MCOMMUNE-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) / dépense(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2023 à la majorité par 15 voix pour et 4 abstentions (Lisa LUCHIER + Martine VANEECKELOOT + Michaël BIDEAULT + Jean-Henri MARLHENS).

COMPTES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	67441				Subvention aux budgets annexes et aux règles	+ 64 602,29
023					Virement à la section d'investissement	- 64 602,29
					Total	**0,00**

COMPTES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	2135				Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 79 628,85
041	21318				Autres bâtiments publics	+ 10 250,40
041	2152				Installations de voirie	+ 108,00
21	21783				Matériel de bureau et matériel informatique	- 9 000,00
21	2183				Matériel de bureau et matériel informatique	+ 9 000,00
					Total	**89 987,25**

COMPTES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021					Virement de la section de fonctionnement	- 64 602,29
16	1641				Emprunts en euros	+ 64 602,29
041	2031				Frais d'études	+ 89 879,25
041	2033				Frais d'insertion	+ 108,00
					Total	**89 987,25**

Fait et délibéré le 20 juillet 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : ……

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-SUBCOWORKING-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 JUILLET 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-07-03

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 7
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans les salons du Manoir de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 16 juillet 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

JOURNO Nadia	MARLHENS Jean-Henri
LUCHIER Lisa	MAZURIER Jean-Christophe
MAZURIER Magali	MERLIN Pierrick
THAMS Aurélie	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	VITEL Vincent
BIDEAULT Michaël	
LEROUX Michel	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
BOE Estelle	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia
NARDY Rodrigue	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel
PRACHE Sylvaine	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
PROVIN Lydia	Qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
RICHÉ Oliver	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
SALZARD Gérôme	Qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice

Secrétaire de séance : Jean-Henri MARLHENS

FINANCES – AUTORISATION AU MAIRE POUR RÉALISER, OBTENIR ET FINALISER LE PAIEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DSIL 2023 CONCERNANT LE PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SITE DE COWORKING SUR LA COMMUNE DE MAFFLIERS

Dans le cadre de la mise en place d'un site de coworking situé à côté de la Mairie, nous proposons un projet d'aménagement des différents bureaux, de la salle de réunion ou boutique éphémère qui seront proposés à la location. Cet espace de coworking comprend 3 salles comprenant un bureau individuel, un espace comprenant la mise à disposition de 4 bureaux ainsi un espace salon et une salle de réunion et/ou boutique éphémère. Une petite pièce sera aménagée avec un frigo et un micro-onde.

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-SUBCOWORKING-DE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions DSIL pour l'année 2023, d'un montant de 8 690,02 € HT soit 10 428,01€ TTC. Le taux de subvention demandé est de 40% soit 3 476,00 € HT.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à la majorité par 18 voix pour et 1 abstention (Lisa LUCHIER) :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions concernant le projet d'aménagement d'un site de coworking sur la commune de Maffliers, d'un montant de 3 476,00 € HT.

Fait et délibéré le 20 juillet 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : .....



Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-SUBNUMERIQUE-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 JUILLET 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-07-04

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 7
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans les salons du Manoir de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 16 juillet 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

JOURNO Nadia	MARLHENS Jean-Henri
LUCHIER Lisa	MAZURIER Jean-Christophe
MAZURIER Magali	MERLIN Pierrick
THAMS Aurélie	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	VITEL Vincent
BIDEAULT Michaël	
LEROUX Michel	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
BOE Estelle	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia
NARDY Rodrigue	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel
PRACHE Sylvaine	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
PROVIN Lydia	Qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
RICHÉ Oliver	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
SALZARD Gérôme	Qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice

Secrétaire de séance : Jean-Henri MARLHENS

FINANCES - AUTORISATION AU MAIRE POUR RÉALISER, OBTENIR ET FINALISER LE PAIEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR 2023 CONCERNANT LE PROJET NUMÉRIQUE DE LA COMMUNE DE MAFFLIERS

Dans le cadre de l'amélioration de la multiplicité de la communication envers les habitants de la commune de Maffliers, un projet numérique a été étudié sur différents angles :

- La mise en place d'un panneau d'affichage numérique
- La mise en place de deux totems outdoor 43 et 55 pouces
- La conception d'un site internet de la Mairie
- La mise en place d'un VPI dans la 9eme classe de l'école du Cèdre

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-SUBNUMERIQUE-DE

- L'acquisition de 9 tablettes destinées à l'école du Cèdre
- L'infogérance de tout le matériel informatique de l'école du Cèdre
- L'acquisition d'un pc portable pour la coordinatrice scolaire

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions DETR pour l'année 2023, d'un montant de 58 660,67 € HT soit 70 392,80€ TTC. Le taux de subvention demandé est de 45% soit 26 397,30 € HT.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

– D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions concernant le projet numérique de la commune de Maffliers, d'un montant de 26 397,30 € HT.

Fait et délibéré le 20 juillet 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : ……

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-SUBCANTINE-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 JUILLET 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-07-05

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 7
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans les salons du Manoir de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 16 juillet 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

JOURNO Nadia	MARLHENS Jean-Henri
LUCHIER Lisa	MAZURIER Jean-Christophe
MAZURIER Magali	MERLIN Pierrick
THAMS Aurélie	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	VITEL Vincent
BIDEAULT Michaël	
LEROUX Michel	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
BOE Estelle	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia
NARDY Rodrigue	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel
PRACHE Sylvaine	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
PROVIN Lydia	Qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
RICHÉ Oliver	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
SALZARD Gérôme	Qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice

Secrétaire de séance : Jean-Henri MALHENS

FINANCES - AUTORISATION AU MAIRE POUR RÉALISER, OBTENIR ET FINALISER LE PAIEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALE CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DE LA CANTINE, DE LA RÉFECTION DE SOUS TOITURE ET LA RÉPARATION DES CHÉNEAUX PLUS ENTRETIENS DIVERS DE LA TOITURE, ET LA POSE DE FILMS DEPOLI

Dans le cadre de la sécurité des enfants, des professeurs des écoles et du personnel municipal, des projets ont été étudiés sur l'année 2023 pour envisager le remplacement de la porte d'entrée principale de la cantine, ainsi que la pose de films dépolis ou miroir solaire dans des classes, la salle de motricité, la salle des professeurs et dans la cantine. Cette pose de films est indispensable dans la mise en sécurité de certaines salles en cas d'intrusions extérieurs. Il est envisagé également d'effectuer la réfection de la sous toiture et la réparation des chéneaux et entretiens divers de la toiture de l'école. Cela consiste mettre en place des sous face et rive en PVC, à la reprise et

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-SUBCANTINE-DE

réparation de la structure bois des sous faces si nécessaire, ainsi que la réparation partielle des chéneaux par application d'étanchéité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions Départementales « Ecoles, groupes scolaires et demi-pension – Rénovation et restructuration » pour l'année 2023, d'un montant de 19 398,95 € HT soit 23 278,74€ TTC. Le taux de subvention demandé est de 25% soit 4 849,73 € HT.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

– D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions concernant le projet de la mise en place films dépolis, d'une nouvelle porte d'entrée dans la cantine, de réfection de la sous toiture et la réparation des chéneaux dans l'École du Cèdre de Maffliers, d'un montant de 4 849,73 € HT.

Fait et délibéré le 20 juillet 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : ……

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-CONVENTIONCIG-DE

MAIRIE DE MAFFLIERS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 JUILLET 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-07-06

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 7
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans les salons du Manoir de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 16 juillet 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

JOURNO Nadia	MARLHENS Jean-Henri
LUCHIER Lisa	MAZURIER Jean-Christophe
MAZURIER Magali	MERLIN Pierrick
THAMS Aurélie	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	VITEL Vincent
BIDEAULT Michaël	
LEROUX Michel	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
BOE Estelle	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia
NARDY Rodrigue	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel
PRACHE Sylvaine	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
PROVIN Lydia	Qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
RICHÉ Oliver	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
SALZARD Gérôme	Qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice

Secrétaire de séance : Jean-Henri MARLHENS

ADMINISTRATION - CONVENTION N°2023-950353 RELATIVE AUX MISSIONS DU SERVICE DE MÉDECINE DU TRAVAIL DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LA MAIRIE DE MAFFLIERS

Vu la loi n°78-1183 du 20 décembre 1978

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et des leurs établissements publics,

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-CONVENTIONCIG-DE

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par les décrets 2008-339 du 14 avril 2008 et 2012-170 du 3 février 2012, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale =,

Vu les décrets n°85-643 du 26 juin 1985 et n°87-602 du 30 juillet 1987 relatifs aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire que le personnel de la mairie de Maffliers bénéficie d'une surveillance médicale ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, délibère et décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention relative aux missions du service de médecine à conclure avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, les termes de la nouvelle convention.

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré le 20 juillet 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : ……

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-CONVENTIONGRDF-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 JUILLET 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-07-07

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12 **Pouvoirs** : 7
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans les salons du Manoir de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 16 juillet 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

JOURNO Nadia	MARLHENS Jean-Henri
LUCHIER Lisa	MAZURIER Jean-Christophe
MAZURIER Magali	MERLIN Pierrick
THAMS Aurélie	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	VITEL Vincent
BIDEAULT Michaël	
LEROUX Michel	

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
BOE Estelle	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia
NARDY Rodrigue	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel
PRACHE Sylvaine	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick
PROVIN Lydia	Qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
RICHÉ Oliver	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
SALZARD Gérôme	Qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice

Secrétaire de séance : Jean-Henri MARLHENS

ADMINISTRATION – CONVENTION DE SERVITUDE DE GRDF RELATIVE A L'AFFAIRE RE1-2206174

Sur le rapport et la proposition de Monsieur Pierrick MERLIN, adjoint au Maire, délégué à la voirie,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de servitude,

Vu la sollicitation du Notaire,

Considérant que dans le cadre du projet des jardins de Maffliers il est nécessaire de procéder à l'alimentation des bâtiments ;

Considérant que la parcelle cadastrée AB 254 appartiennent au domaine communal,

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 095-219503539-20230720-CONVENTIONGRDF-DE

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention présentée par la société GRDF.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant la mise en œuvre de l'acte de servitude.

Fait et délibéré le 20 juillet 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : ……

